

A.I.P.R. (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) CONCEPTEUR

PUBLIC & PREREQUIS

Personnels intervenant pour le compte du responsable de projet, chargés notamment d'effectuer les déclarations de projet de travaux (DT), d'analyser leurs réponses, de procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés au droit des travaux, d'annexer au dossier de consultation des entreprises puis au marché des travaux les informations utiles sur les réseaux, de procéder ou faire procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés et d'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

Aucun pré-requis.

OBJECTIFS GENERAUX

Mesurer les risques d'endommagement et les conséquences qui pourraient en résulter pour la sécurité des personnes et des biens, pour la protection de l'environnement et pour la continuité de fonctionnement de ces ouvrages

Connaissance et maîtrise de la réforme DT-DICT des exigences de l'examen AIPR et le guide technique
Maximiser ses chances de réussite au QCM AIPR.

EFFECTIF

8 stagiaires (maximum) par session de formation

DURÉE (7 heures)

Formation => 6 heures

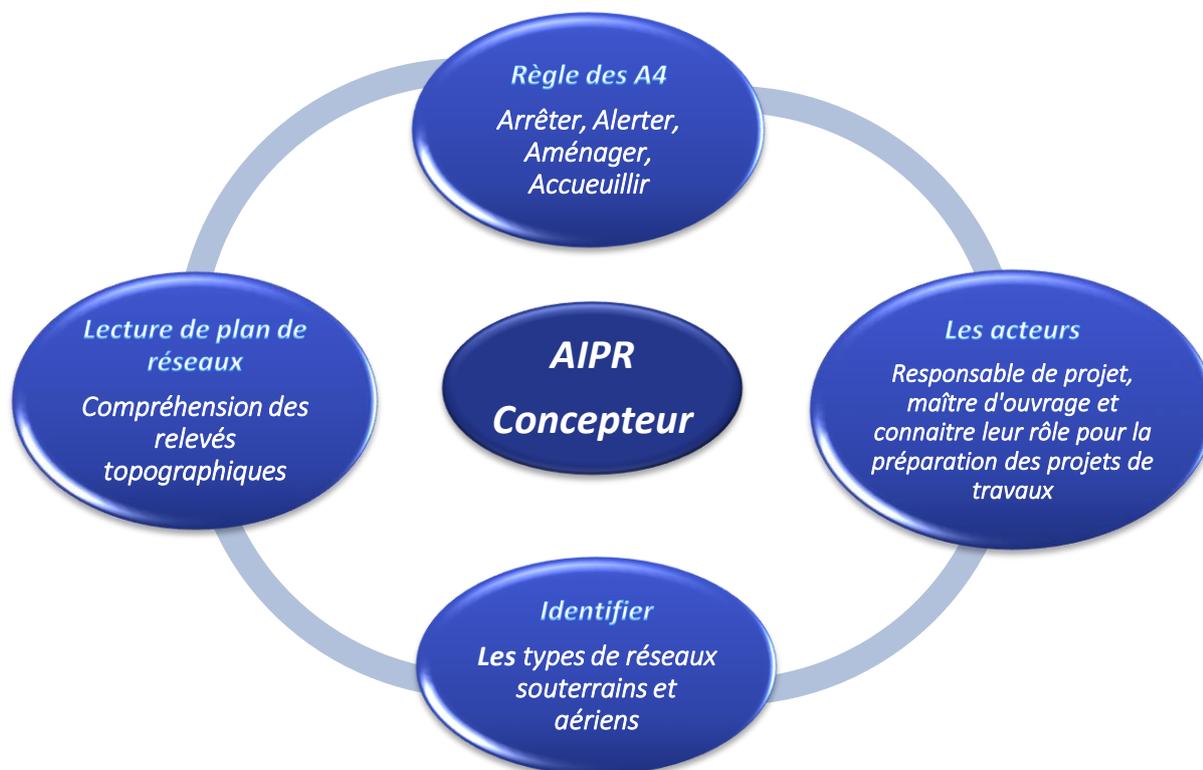
Test => 1 heure

LIEU

A définir : Cholet 49 / Angers 49 / Beaupréau 49 / Nantes 44

PROGRAMME

Accueil et présentation de la formation



MOYENS PEDAGOGIE

Formateur spécialisé titulaire de l'AIPR

Vidéos et supports divers (sous forme d'exposé, illustrations, reportage photographiques)

VALIDATION DES ACQUIS

Examen de compétences par QCM AIPR par connexion à la plateforme du MEDDE

Délivrance d'une Attestation de compétence si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR